



## DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Meuse.

### Effectifs

#### ➔ 1 208 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 804 fonctionnaires
- > 166 contractuels permanents
- > 238 contractuels non permanents



#### ➔ 10 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 2 contractuels

#### ➔ Précisions emplois non permanents

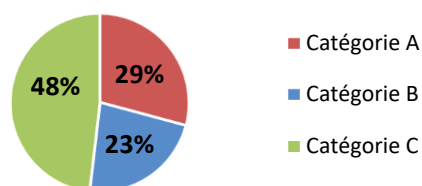
- ⇒ 3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 6 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

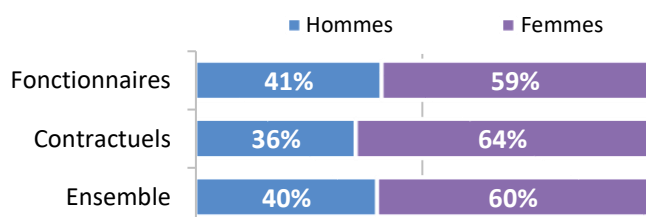
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	40%	32%
Technique	49%	32%	46%
Culturelle	3%	5%	3%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	17%	20%	17%
Police			
Incendie			
Animation		2%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

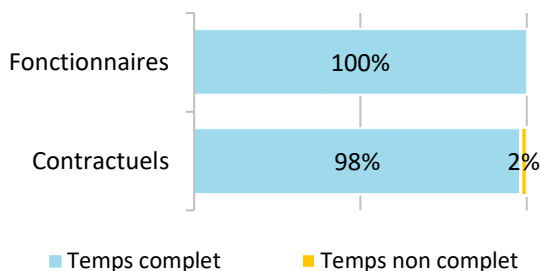


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

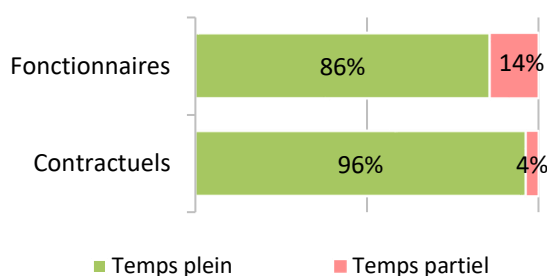
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	19%
Rédacteurs	14%
Assistants socio-éducatifs	13%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	12%
Adjoints administratifs	10%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière      Fonctionnaires      Contractuels

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

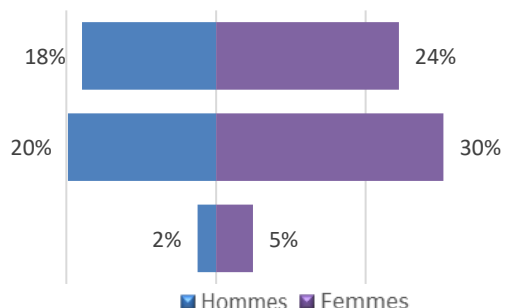
2% des hommes à temps partiel  
19% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,38	de 50 ans et +
Contractuels permanents	37,80	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,57</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	49,10	de - de 30 ans

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

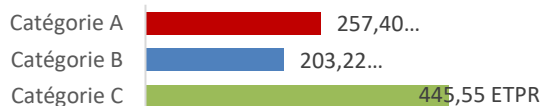
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 1 129,75 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 763,84 fonctionnaires
- > 142,33 contractuels permanents
- > 223,58 contractuels non permanents

2 056 145 heures travaillées rémunérées en 2022

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 25 agents détachés dans une autre structure
- > 4 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)
- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 2 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 3 agents en congés parental
- > 45 agents en disponibilité

## Mouvements

### ➔ En 2022, 81 arrivées d'agents permanents et 150 départs

25 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
1 039 agents	970 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↘	-6,4%
Contractuels	↘	-7,8%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-6,6%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	25%
Départ à la retraite	22%
Détachement	16%
Mutation	12%
Démission	10%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	62%
Voie de mutation	11%
Remplacements (contractuels)	11%
Voie de détachement	10%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

### ➔ 11 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 55% des nominations concernent des femmes

### ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### ➔ 350 avancements d'échelon et 70 avancements de grade

### ➔ 2 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

### ➔ 61 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 65,6 % femmes

dont 44,3 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

### ➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

### ➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 23,08 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>241 517 279 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>55 735 838 €</b>	➔	<b>Soit 23,08 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	----------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>31 283 333 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>6 564 424 €</b>
Primes et indemnités versées :	5 301 755 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	338 338 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	214 402 €		
Supplément familial de traitement :	243 584 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	285 148 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	56 520 €	44 387 €	35 769 €	29 775 €	26 879 €	22 380 €
Technique	58 433 €	38 995 €	35 807 €	27 808 €	29 080 €	29 684 €
Culturelle	52 773 €	s	35 071 €	25 988 €	29 869 €	s
Sportive	s					
México-sociale	41 456 €	33 744 €		s		
Police						
Incendie						
Animation				20 668 €		
<b>Toutes filières</b>	<b>46 988 €</b>	<b>38 806 €</b>	<b>35 755 €</b>	<b>28 393 €</b>	<b>28 638 €</b>	<b>27 615 €</b>

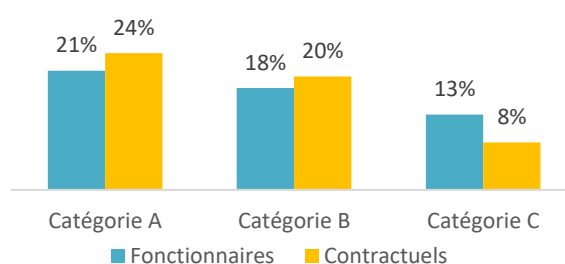
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,95 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>16,63%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>18,79%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,95%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 15753,77 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022
- ⇒ En 2022, 33 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 22,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,23%	2,81%	3,99%	1,01%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,21%	2,81%	5,63%	1,01%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,36%	3,65%	6,72%	1,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 34,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 50 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 4,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 18 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**73 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 8 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 64 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 1 681 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
34 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 17 058 €  
Coût par jour de formation : 502 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 187 010 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

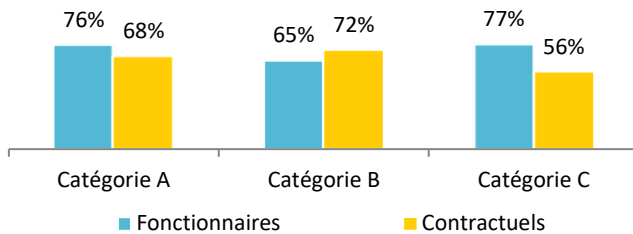
Dernière mise à jour : 2015

## Formation

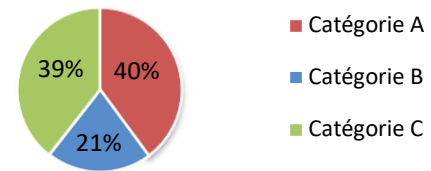
➔ En 2022, 72,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 3 720 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 650 456 € ont été consacrés à la formation en 2022

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 3,8 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	44 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	43 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	59%
Autres organismes	35%
Interne à la collectivité	6%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	19 607 €
Montant moyen par bénéficiaire	76 €

## Relations sociales

➔ Jours de grève

293 jours de grève recensés en 2022

➔ Comité Technique Territorial

8 réunions en 2022 dans la collectivité  
2 réunions du CHSCT

➔ Commissions Administratives Paritaires

2 réunions en 2022 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2023

Version 4